

443813

432

NOTE (BIO(79) 107) AUX BUREAUX NATIONAUX
CC AUX MEMBRES DU GROUPE ET A MM LES ASSISTANTS DG I ET VIII

OBJET : SUCCESSION DE M MOSCA

EN CAS DE QUESTIONS SUR LES DECLARATIONS DE M SAVONA DANS LA
'REPUBLICA' DU 25/26 MARS A L EGARD DE LA SUCCESSION DE
M MOSCA, DIRECTEUR GENERAL DE LA DG II, VEUILLEZ FAIRE LES
COMMENTAIRES SUIVANTS :

1. M MOSCA PREND SA RETRAITE LE PREMIER MAI DE CETTE ANNEE.
2. LA COMMISSION A OUVERT MERCREDI DERNIER LA PROCEDURE
ADMINISTRATIVE POUR SON REMPLACEMENT. ELLE CONSISTE
DANS UN PREMIER TEMPS A LA RECHERCHE D UNE CANDIDATURE INTERNE
A LA COMMISSION OU INTERINSTITUTIONELLE.
3. SI UNE PROCEDURE EXTERNE DEVAIT S AVERER NECESSAIRE, IL Y
SERAIT PROCEDÉ.
4. A CE STADE DE LA PROCEDURE, LE PORTE-PAROLE NE PEUT QUE
S ABSTENIR DE TOUS COMMENTAIRES.

S IL Y A DES QUESTIONS SUR LE RENFORCEMENT DE LA STRUCTURE AU
SOMMET DE LA DG II (A LAQUELLE LA DECLARATION DE M SAVONA
DANS LA 'REPUBLICA' FAIT D AILLEURS ALLUSION), VOUS POUVEZ
PRECISER QUE

- LES TACHES AUXQUELLES DOIT FAIRE FACE LA DG II, SE SONT
MANIFESTEMENT ACCRUES, NOTAMMENT DU FAIT DU DEMARRAGE DU SME,
ET DE L ACCENT MIS SUR LA CONVERGENCE ET DES INTERVENTIONS
FINANCIERES, TELS QUE LE NIC, EMPRUNTS EURATOM;

- DANS TOUS LES CAS COMPARABLES (DG I, III, VI, VIII), LA
COMMISSION A PROCEDÉ A CE MEME TYPE DE RENFORCEMENT.

AMITIES, MANUEL SANTARELLI
NNNN

NNNN

GPP M CWIK B 1/16 4126 26.3.79 x x

M. SANTARELLI

P 1